

Avis de convocation / avis de réunion



MULTIHABITATION 8

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 18 202 600 euros
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
798 802 401 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les associés,

de la société civile de placement immobilier MULTIHABITATION 8, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vingt et un juin deux mille dix-neuf à neuf heures trente à Paris (75006) - 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes -Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018 ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (*Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion*). — L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat de 472 323,45 euros. L'Assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice*). — L'Assemblée Générale constate l'existence d'un bénéfice de 472 323,45 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 134 454,40 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 606 777,85 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 420 060 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés),
- au report à nouveau une somme de 186 717,85 euros.

TROISIEME RESOLUTION (*Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018*). — L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- valeur comptable : 18 651 411,54 euros, soit 1 332,05 euros par part ;
- valeur de réalisation : 18 923 718,35 euros, soit 1 351,50 euros par part ;
- valeur de reconstitution : 22 404 813,17 euros, soit 1 600,12 euros par part.

QUATRIEME RESOLUTION (*Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier*). — L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*). — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute de quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 21 juin 2019, les associés seront réunis sur seconde convocation le 10 juillet 2019 à 16 heures à la même adresse et sur le même ordre du jour.

La société de gestion,
La Française Real Estate Managers